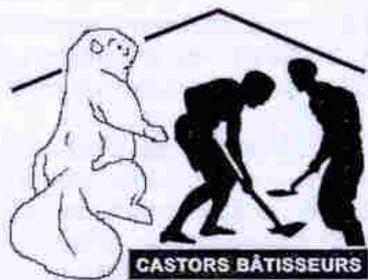


De 1948 à 1958, en Gironde, le Comité Ouvrier du Logement (C.O.L.) de Bordeaux édifie trois Cités Castors dans la banlieue bordelaise



En 1948, au lendemain de la guerre, alors que sévit une grave crise du logement, 150 jeunes gens, entraînés par Etienne Damoran, jeune prêtre ouvrier bordelais, se lancent dans une folle aventure : construire de leurs propres mains une « Cité-modèle », voire une société idéale... La première Cité des Castors de France voit le jour à Pessac, dans la banlieue de Bordeaux.

C'est la seconde tentative française d'auto-construction populaire, dans l'entre-deux-guerres des ouvriers stéphanois tentèrent de réaliser une cité collective les Cottages Stéphanois. Mais malgré 600 adhérents, seules 29 habitations sont achevées en 1939.

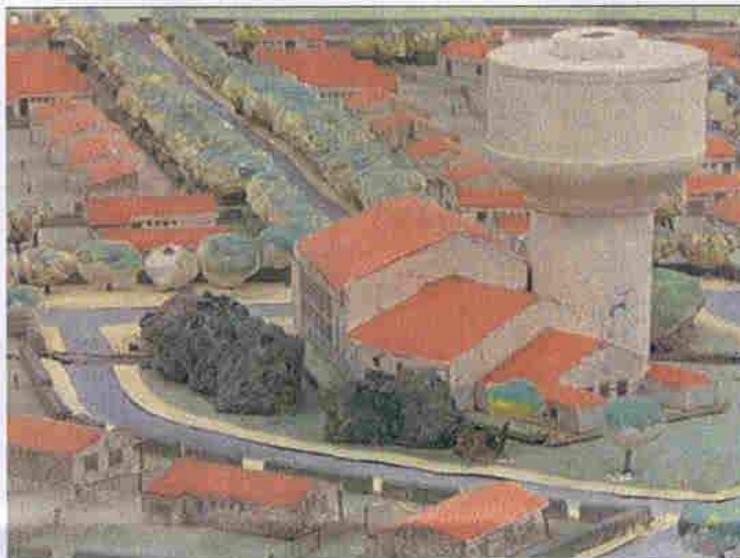
Les Castors bordelais tireront les enseignements de cette expérience pour mettre au point leur propre organisation.

Le Comité Ouvrier du Logement, structure qui a permis cette première réalisation, a été fondé le 21 novembre 1948, sur la base des statuts-types d'une société coopérative d'H.L.M. Le contenu de l'article 1 de la loi du 10 septembre 1947 (loi sur la coopération) convenait parfaitement aux initiateurs du projet :

« Les coopératives sont des sociétés dont l'objet essentiel est de réduire,

au bénéfice de leurs membres, et par l'effort commun de ceux-ci,

le prix de revient et, le cas échéant, le prix de vente de certains produits ou services, en assumant les fonctions des entrepreneurs ou intermédiaires dont la rémunération grèverait le prix de revient. »



Le C.O.L. de Bordeaux réalisera trois programmes de constructions

- Cité des Castors de Pessac-Alouette (150 pavillons - 1948 / 1951)
- Cité des Castors des Fauvettes à Mérignac (80 pavillons - 1953 / 1955)
- Cité des Castors de la Roquette à Villenave-d'Ornon (150 pavillons et 50 logements collectifs - 1954 / 1958)

L'organisation des Castors girondins fut la référence et le modèle pour les centaines de Cités Castors qui prirent leur essor jusqu'au début des années soixante-dix.

A partir de 1979 au fur et à mesure de l'attribution individuelle des maisons aux habitants des Cités, le C.O.L. fonctionnera avec, comme seuls actionnaires les habitants qui n'avaient pas encore achevé le remboursement de leur prêt.

Ce sont principalement ceux de la Cité de Villenave d'Ornon qui le géreront jusqu'à sa dissolution définitive en 1987.



A propos de l'Association Culturelle des Castors de Pessac

L'Association Culturelle des Castors de Pessac est une association loi 1901 créée par des habitants de la Cité de Pessac, pour certains enfants de bâtisseurs et pour d'autres "nouveaux Castors", qui ont oeuvré plus de dix ans (1996 / 2008) à la gestion de l'Association Syndicale qui gère les équipements collectifs de la Cité.

L'Association a pour objectifs, l'étude, la valorisation et la diffusion de l'histoire du "mouvement Castor" de son origine à Pessac en Gironde, puis à travers la France et au-delà de nos frontières.

C'est également les valeurs qui ont prévalu et soutenu la création et le développement du mouvement d'auto-construction que nous souhaitons continuer à faire connaître et à promouvoir.

Les hommes et les femmes qui ont mené à son terme la construction de ces trois cités girondines (Pessac, Mérignac et Villenave d'Ornon) à l'initiative du Comité Ouvrier du Logement (C.O.L.) de Bordeaux au cours des années 1948 -1958, n'ont pas imaginé leur nouvelle vie sans entraide, culture et loisirs. Ils ont oeuvré ensemble pour le bien de tous.

A la nouvelle génération de Castors (les habitants actuels de ces Cités), de ne pas laisser tomber dans l'oubli cette aventure exemplaire !

Association Culturelle des Castors de Pessac - 37, avenue Pierre Cérésolle - 33600 - Pessac
courriel : asso.cult.castors@free.fr - Tél. 09 54 73 44 83 - portail internet : cites-castors.com

L'initiateur



Etienne Damoran

(1920 - 1994)

Fils de forgeron, ordonné prêtre en 1943, réfractaire au STO (service de travail obligatoire), il entre en liaison avec le maquis de Lorette près de La Réole, il échappe plusieurs fois à la Gestapo. Il revient à Bordeaux en 1945 où il est nommé vicaire au Sacré-Cœur...

Durant cette période, il entre en contact avec l'équipe de la Mission de France. Devenu prêtre-ouvrier il se fait embaucher comme soudeur au Chantiers de la Gironde de 1947 à 1954. Cette année là, Rome mettant un terme aux activités des prêtres-ouvriers, il rejoint la paroisse de Cestas : "Cestas est devenu mon refuge".

En 1948, Etienne est l'initiateur de cette première équipe de bâtisseurs "les Castors" il y participe jusqu'en 1950.

En 1949, la forêt girondine s'embrase : plus de 80 morts, militaires, civils... Etienne est sur le terrain. Le dimanche 21 août, il dit la messe en pleurant, la figure encore noircie de fumée, dans la petite chapelle de l'Alouette, cette épreuve le marquera à vie ; il devient pompier et commandant du corps de Cestas.

La paroisse, la commune, la maison de repos de la Joncière... Etienne s'emploie de tout bord jusqu'à son décès en février 1994.

"Ma fierté à moi, c'est la solidarité de mon équipe, leur élan... leur persévérance... nous avons gagné parce que nous étions tous ensemble".

1948 - Pessac-Alouette

La première Cité des Castors de France voit le jour



sur 11 hectares
150 pavillons
Deux modèles de maison
sont réalisés

32 mois de construction
de mai 1949 à décembre 1951
218 521 heures
d'apport-travail réalisées
par les sociétaires,
Soit environ
1/10 du coût total.

des locaux commerciaux
deux salles de réunion
un garage, un atelier
un château d'eau
les réseaux d'eau potable
des eaux pluviales
des eaux usées
une station d'épuration
la voirie
les espaces verts

Plus de 60 ans de gestion collective

Entre 1952 et 1976, sous régime du C.O.L, la cité est gérée par la Coopérative de Gestion de la Cité des Castors (C.G.C.C.)

D'abord en location simple, le décret interministériel du 4 juillet 1972 autorise la transformation en location-attribution du programme de Pessac.

A partir de 1979 les sociétaires deviennent propriétaires de leur maison. L'Association Syndicale Libre des Propriétaires de la Cité des Castors de Pessac est créée et prend la relève de la C.G.C.C. pour la gestion des parties indivises cédées par le C.O.L.

A partir de ce moment la Cité de Pessac ne fait plus partie du C.O.L.

Aujourd'hui encore l'Association Syndicale gère collectivement et bénévolement, le château d'eau et la distribution de l'eau, le bâtiment communautaire de la Maison des Castors, les espaces verts et le réseau des eaux pluviales.

Depuis 2016 la Cité des Castors de Pessac bénéficie du label **"Patrimoine du XXème siècle"**

"Architectures contemporaines remarquables"

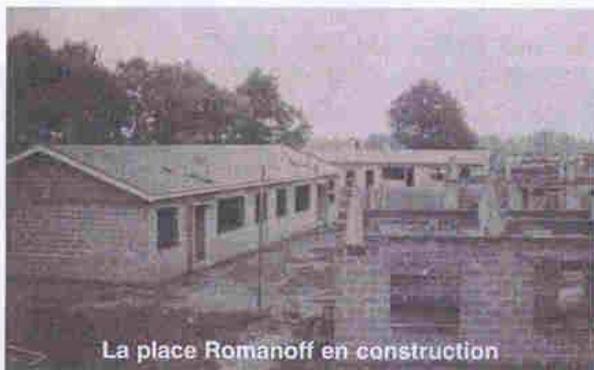


1953 - Mérignac

La Cité des Castors des Fauvettes

La construction de la Cité de Pessac terminée, la crise du logement n'en est pas pour autant résolue, et l'aspiration de nombreux jeunes à accéder à un cadre de vie de qualité est toujours présent.

Le C.O.L. de Bordeaux, décide de mettre à profit l'expérience acquise et lance le projet de la construction d'une deuxième Cité Castors dans la périphérie de Bordeaux, à Mérignac, commune voisine de Pessac.



La place Romanoff en construction

De nombreux parents, amis ou collègues des Castors de Pessac sont déjà partants pour eux aussi construire leur Cité et surtout leur maison.

La construction débute en 1953, en octobre 1955, les 80 pavillons sont prêts à accueillir les nouveaux habitants.

1954 - Villenave d'Ornon

La Cité des Castors de la Roquette

De 1954 à août 1958 construction de 150 pavillons en location-attribution et dans le même ensemble de deux immeubles de 50 logements en location simple. Le but de cette deuxième partie du projet, était de compléter l'autofinancement de la Cité par les rentrées des locations.

La législation évoluant, il n'était plus possible de faire cohabiter les deux systèmes, aussi, en 1978, les deux immeubles de logements locatifs seront cédés à la «Maison Girondine». Le mauvais entretien, les dégradations dues à la tempête, conduisirent la société à détruire ces deux immeubles et à les remplacer par un ensemble neuf.



La Cité est construite sur les mêmes bases qu'à Pessac : participation de chacun avec « l'apport travail », mais dès le départ en « location-attribution » chaque famille est candidate à la propriété de son logement.

A Pessac, le C.O.L. a créé une menuiserie qui emploiera jusqu'à quatre salariés, où seront fabriquées portes et fenêtres pour les Cités de Mérignac, de Villenave d'Ornon et ensuite pour la Cité de Buxerolles près de Poitiers.

La Cité est constituée de pavillons en rez-de-chaussée et d'une dizaine de maisons jumelées à un étage.

Jusqu'en 1979, année des attributions individuelles des pavillons, elle est gérée par l'Union des Castors de Mérignac.



En 2016, pour défendre l'identité de la Cité et la qualité de son cadre de vie, les habitants créent l'association **“Villas Castors”**.

“L'Apport-Travail”

La spécificité du “Système Castor”



Pour la première fois, grâce aux démarches des Castors pessacais, (ils furent trois à faire le siège du bureau du ministre toute une journée : Etienne Damoran, Pierre Merle et José Béracochéa)

par sa circulaire du 12 août 1951, signée par Eugène Claudius-Petit, Ministre de la Reconstruction, l'Etat français reconnaît « l'Apport-Travail » comme mode de financement acceptable, donnant accès à des aides publiques complémentaires.

« l'Apport-Travail » devenait donc une force d'appoint, puisque le travail des Castors réalisé sur les chantiers a représenté, suivant les cas, entre 15 et 20 % du coût des opérations.

Il permettait à ceux, et la quasi totalité des candidats Castors était dans ce cas, qui n'avaient pas les moyens d'avoir un apport personnel, de prétendre à la propriété de leur logement.

Il servait de garantie pour les emprunts contractés auprès des établissements financiers, et permettait de bénéficier des aides de l'état et des organismes sociaux comme les Caisses d'Allocations Familiales qui joueront un rôle déterminant dans la réussite des Castors.

A ce titre, suivant les dispositions prises par le règlement de chaque Cité, chaque Castor devait fournir un temps de travail : entre vingt-quatre et trente deux heures par mois, plus deux semaines prises sur les congés payés (qui étaient de trois semaines à l'époque).

... « J'ai souvent réfléchi, pour ma part, à la qualité, à l'impact du mouvement auquel nous avons tous été associés. Et je vais vous dire ce qui me paraît la révolution principale de l'époque, l'essentiel... Ecoutez bien !

C'est que, pour la première fois, dans une société où l'argent est roi, et où on ne prête qu'aux riches... Pour la première fois, l'Etat français a accepté qu'un emprunt soit garanti, non pas par des biens matériels, ou par des capitaux, mais par du travail ! ... C'est la victoire la plus importante de notre mouvement ! La reconnaissance de la priorité du travail !

Et, sur le plan administratif, cette reconnaissance s'est traduite dans l'acte qui nous accordait un emprunt, par trois signatures : celle du Ministre de l'Intérieur, celle du Ministre des Finances et celle de Claudius-Petit, Ministre de la Reconstruction »...

Etienne Damoran

Prêtre-Ouvrier - Initiateur de la première Cité Castor

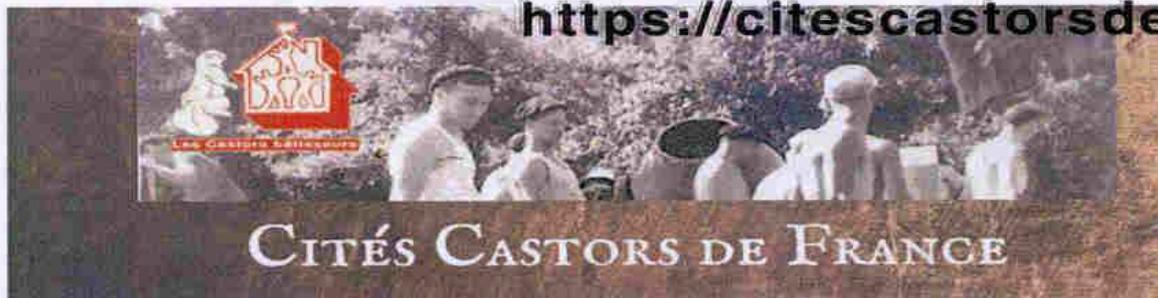
Homélie du 40e Anniversaire de la Cité des Castors de Pessac - Octobre 1988

La mise en pratique de cette règle sera le critère déterminant pour définir l'appartenance ou pas, d'une initiative d'auto-construction de logements, au « Mouvement Castor ».

Deux nouvelles adresses internet pour tout connaître du « Mouvement Castor »

Les récits de la construction des Cités Castors, rendez-vous sur :

<https://citescastorsdefrance.fr>



L'histoire de ces Cités à travers leurs archives, rendez-vous sur :

<http://www.cites-castors.com>

